

**REPULIQUE DE MADAGASCAR**  
**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)**  
**NORVEGE**

**MAG/00/M02/NAD**  
**MAG/03/M02/NAD**  
**MAG/05/M01/NOR**

**RAPPORT D'EVALUATION TECHNIQUE**

---



**AGNÈS DESHORMES**  
**RAJAONARISATA DESIRE**

**JUIN 2006**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>PARTIE A - CONSTATS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>5</b>
1	OBJECTIF 1 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT PAR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'ÉCOLES PRIMAIRE.....	5
2.1.1	<i>Résultat 1.1 : Construction et réhabilitation d'écoles.....</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Résultat 1.2 : L'ensemble des écoles, réhabilitées ou construites avec l'appui du projet, sont régulièrement entretenues avec une forte participation des populations concernées. ....</i>	<i>9</i>
2	OBJECTIF 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET DE GESTION DES OPÉRATEURS LOCAUX SELON L'APPROCHE HIMO .....	11
3	OBJECTIF 3 : CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES ET AMÉLIORATION DES REVENUS .....	12
4	ORGANISATION DU PROJET.....	13
5	SUIVI- ÉVALUATION.....	17
6	PARTICIPATION DES FEMMES.....	17
7	IMPACT ET ADÉQUATION AVEC LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT .....	18
<b>3</b>	<b>PARTIE B : OBSERVATIONS SUR LES PROJETS VISITES</b> .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
1	AMBANO (VAKINANKARATRA).....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
2	ANDASARY (ANDROY).....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
3	LAVANDRANDRA (ANDROY).....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
4	BETSIPOROTSY (ANDROY) .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
5	BEVAZAVO (ANDROY) .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
6	TSIVORIKELY (ANDROY).....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
7	ANKILIMALAINDIO (ANOSY).....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
8	MANTSAKY (ANOSY).....	21
9	TSIARY (ANOSY).....	22
<b>4</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
1	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES .....	23
2	PROPOSITION DE RÉVISION DU BUDGET ESTIMATIF D'ENTRETIEN.....	23

### Taux de change

1 MGA = 0.000142 \$EU

## LISTE DES ACRONYMES

AFVP  
BE

Association Française des Volontaires du Progrès  
Bureau d'études

BIT	Bureau international du Travail
BTP	Bâtiments Travaux publics
CFH	Centre de Formation HIMO
CISCO	Circonscription scolaire
DSRP	Document stratégique de lutte contre la pauvreté
FAF	<i>Farimbon'Asa iombonana ho Fampandrosoana ny sekoly</i> Partenariat pour le développement des établissements scolaires
FID	Fonds d'intervention pour le Développement
FRAM	<i>Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra</i> Association de parents d'élèves
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
MENRS	Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique
MRL	Association Microréalisations HIMO
PME	Petites et moyennes entreprises
UAT	Unité d'Appui technique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UAT	Unité d'Appui Technique
ZAP	Zone d'Animation Pédagogique

# 1 INTRODUCTION

1. Une mission d'évaluation technique des trois projets HIMO Bâtiments financés par la Norvège à Madagascar a été organisée conjointement par le BIT et la Norvège du 5 au 16 juin 2006. La mission avait pour objectifs principaux, conformément aux lettres d'accord signées par l'Agence Norvégienne pour la Coopération (NORAD), l'Ambassade du Royaume de Norvège et le BIT, d'apprécier :

- a. l'état d'avancement des activités et les résultats atteints ;
- b. la concordance des résultats avec les objectifs ;
- c. l'adéquation des objectifs avec la politique générale et sectorielle du gouvernement ;
- d. le respect des obligations des structures chargées de la mise en œuvre des projets.

2. La mission était composée de Agnès Deshormes, consultante du BIT et chef de mission, et de Rajaonarisata Désiré, consultant de NORAD. M. Ramilijaona Fredison, Chargé d'études à la Direction de la Planification de l'Education fondamentale, secondaire et technique du ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) a accompagné la mission dans les visites des écoles du Sud.

3. La première semaine de la mission a été consacrée à la visite de réalisations dans les régions du Vakinankaratra, de l'Anosy et de l'Androy, ainsi qu'à la rencontre avec les acteurs locaux: opérateurs, maires, associations de parents d'élèves, chefs de circonscriptions scolaires (CISCO). Au cours de la deuxième semaine, la mission a rencontré les responsables du MENRS, de l'ambassade de Norvège et de l'UNICEF, et a préparé son rapport. Une réunion de synthèse était prévue le 16 juin pour présenter les conclusions et les recommandations de la mission, mais elle a été annulée par le MENRS.

4. La mission remercie chaleureusement tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité et la gentillesse avec laquelle ils ont participé à ses travaux.

## 2 PARTIE A - CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

5. L'évaluation technique porte sur les trois projets financés par la Norvège en matière de construction et d'entretien de bâtiments scolaires :

- a. MAG/00/M02/NAD : signé le 30 octobre 2001 et prolongé par la Norvège jusqu'au 31 août 2006 ;
- b. MAG/03/M02/NAD, signé le 11 avril 2004 et prolongé par la Norvège jusqu'au 30 septembre 2005 ;
- c. MAG/05/M01/NOR, signé en avril 2005 pour une durée de deux ans (jusqu'en décembre 2007).

6. Les projets sont mis en œuvre dans quatre zones d'intervention : la région d'Antsinanana (CISCO de Vatovavy), la région de Vatovavy Fitovinany (CISCO de Vohipeno), la région de l'Anosy (CISCO d'Amboasary) et la région de l'Androy (CISCO d'Ambovombe et de Tsihombe).

7. Le rapport examine ci-après l'état de réalisation des principaux résultats atteints par les projets. Il passe ensuite en revue les modalités d'organisation et la façon dont les acteurs chargés de la mise en œuvre s'acquittent de leurs obligations, ainsi que les modalités d'organisation du système de suivi-évaluation. Enfin le rapport porte une appréciation sur la participation des femmes, sur l'impact engendré par les projets, ainsi que sur l'adéquation avec les politiques nationales, en particulier les politiques de l'éducation.

8. A moins qu'il ne soit spécifiquement fait mention de tel ou tel projet, la dénomination « le projet » se réfère à l'ensemble des trois projets.

### *I. Objectif 1 : Amélioration des conditions d'enseignement par la construction et l'entretien d'écoles primaire*

#### **2.1.1 Résultat 1.1 : Construction et réhabilitation d'écoles**

9. **Résultats.** Au 30 avril 2006, les trois projets avaient construit ou réhabilité un total de 432 salles de classe réparties sur 164 écoles, et 74 salles de classe étaient en cours de travaux dans 31 écoles supplémentaires. Le projet MAG/00/M02/NAD, qui prend fin en août 2006, a satisfait les résultats fixés à 100%, tandis que le projet MAG/03/M02/NAD a dépassé les résultats fixés. En moyenne, les projets ont construit 2,57 salles de classe par école, le maximum étant de trois salles par école. Les projets MAG/00/M02/NAD et MAG/03/M02/NAD ont construit ou réhabilité à la fois des écoles publiques et des écoles luthériennes, tandis que le projet MAG/05/M01/NOR ne porte plus que sur des écoles publiques.

**Tableau 1 – Nombres de constructions et de réhabilitations au 30 avril 2006**

Projet	Nombre d'écoles				Nombre de salles de classe			
	Travaux terminés	% par rapport document de projet	Travaux en cours	% cumulé	Travaux terminés	% par rapport document de projet	Travaux en cours	% cumulé
MAG/00/M02/NAD	107	100%			299	100%		
MAG/03/M02/NAD	57	110%	8	125%	133	96%	18	109%
MAG/05/M01/NOR			23	27%			56	26%
Total	164		31		432		74	

Source : Cellule d'appui, Rapport d'avancement, janvier 2006 –avril 2006

10. Il est prévu, en outre, de construire et d'équiper 14 centres de ressources pédagogiques dans le cadre du projet MAG/05/M01/NOR. Ces centres seront situés dans des zones rurales difficiles d'accès. Ils seront équipés chacun d'une installation solaire, d'un ordinateur, d'une photocopieuse et d'une télévision.

11. **Sélection des sites d'intervention.** En s'appuyant sur la carte scolaire, le projet, en collaboration avec la CISCO, applique d'abord des critères relatifs à la performance des écoles (évolution des effectifs sur les deux dernières années, taux de passage en classe supérieure, nombre d'élèves par salle, inscription du bâtiment à construire dans le plan de développement communal). Ensuite il vérifie les critères techniques (surface disponible, sécurité d'implantation, conditions d'accès) et diverses conditions d'éligibilité (existence d'un Contrat Programme Réussite scolaire, propriété du terrain par la CISCO et disponibilité d'une partie du budget de la CISCO pour l'entretien des bâtiments scolaires). La CISCO s'engage par lettre à affecter des enseignants supplémentaires pour les salles de classe qui seront construites. Enfin, le projet vérifie l'existence d'une association de parents d'élèves (FRAM) et lui demande de s'engager à contribuer à la construction et à l'entretien des nouveaux bâtiments dans un contrat d'engagement.

12. Les chefs des CISCO d'Ambovombe et de Tsihombe ont indiqué à la mission que les constructions d'écoles modernes sont plutôt concentrées dans le sud de leurs districts, au détriment des Zones d'Animation Pédagogiques (ZAP) du nord. Ce sont des critères démographiques qui ont déterminé cette répartition, mais la mission considère que, à la demande de la CISCO, le projet pourrait limiter le processus de sélection à certaines ZAP prioritaires, par exemple pour assurer un certain rééquilibrage. Par ailleurs, la cellule d'appui a informé la mission que dans trois sites d'intervention, alors que le processus d'attribution des marchés avait été lancé par le projet, il avait été découvert tardivement que d'autres programmes (OPEP et Engineering pour tous) avaient déjà attribué des marchés pour les mêmes sites, mais que ceux-ci n'avaient jamais été exécutés.

13. **Recommandation 1:** la mission recommande à MRL (maître d'ouvrage délégué – voir ci-dessous, 49) de renforcer la concertation avec la CISCO pour la sélection des sites d'intervention. En particulier elle lui recommande :

**1.1.** d'entamer le processus de sélection par une concertation avec la CISCO sur les critères de priorisation des sites d'intervention. A cette occasion il pourrait être décidé, de commun accord, de limiter le nombre de ZAP à prendre en compte pour la programmation des sites d'intervention ;

**1.2.** de vérifier avec la CISCO qu'il n'y a pas de programme de construction financé par d'autres bailleurs de fonds dans les sites d'intervention envisagés ;

**1.3.** de faire valider par la CISCO la liste des sites d'intervention retenus avant de rédiger le rapport final.

14. **Contrat d'engagement.** La contribution du FRAM à la construction et à l'entretien de l'école est

matérialisée par un contrat d'engagement, qui définit les obligations du FRAM. Généralement la contribution du FRAM à la construction comprend le débroussaillage, le terrassement et le nivellement de l'emprise des nouveaux bâtiments, la construction d'une clôture ou d'une haie vive tout autour de l'enceinte de l'école, et la construction de la superstructure de la latrine. En matière d'entretien, le FRAM s'engage à constituer un comité d'entretien, à mobiliser un fonds d'entretien de 150 000 MGA par salle de classe et par an et à assurer l'entretien des nouveaux bâtiments construits. Le contrat d'engagement porte uniquement sur l'entretien des bâtiments réhabilités par le projet. Il est signé par le maire, le président du FRAM, le président du *fokontany*, le chef de la CISCO et le représentant de MRL-HIMO.

15. **Plans-types.** Les bâtiments sont issus de plans types, qui ont été progressivement améliorés: agrandissement de la capacité d'accueil (qui est aujourd'hui de 50 élèves, pour une superficie de 52,5 m<sup>2</sup>), adjonction d'un point d'eau et de latrines. La cellule d'appui, en s'appuyant sur des bureaux d'études locaux, a en outre défini différents modèles de construction adaptés aux caractéristiques climatiques des régions d'intervention du projet. Des innovations sont régulièrement introduites : gouttières en PVC, couverture en plaques Onduline (en cours d'expérimentation). L'expérience de l'école de Tsiary (Anosy) montre que la concertation avec les enseignants peut également apporter des améliorations et rendre le cadre scolaire plus agréable et motivant pour les enfants.

16. **Recommandation 2.** La mission recommande à la cellule d'appui de prévoir une concertation avec les enseignants sur les plans-types proposés. Elle recommande en outre d'apporter les améliorations suivantes aux plans types :

- 2.1. *séparer les trois fonctions des fenêtres* (ouverture, éclairage et ventilation) selon les contextes et les sites de construction, par exemple en assurant la ventilation permanente par des rangées opposées de claustras, et en mettant des châssis vitrés, protégés par des grilles métalliques extérieures, permettant d'assurer l'éclairage des salles en cas de mauvais temps (en particulier sur la côte Est). En outre, il y a lieu de bloquer le boulon du bonhomme d'arrêt des volets ;
- 2.2. *arrêter le tuyau d'évacuation du trop plein du réservoir d'eau* (avec coude) à 50 cm au-dessus du regard, pour permettre la récupération des surplus d'eau (plutôt qu'un regard ouvert), et mettre une grille sur le regard ;
- 2.3. *trouver un système de fixation et de support des gouttières sur les pannes sablières*, plutôt que de les faire supporter par les tôles de couverture, ce qui entraîne un surplus de poids et une dépendance de l'état et de la résistance de ces tôles ;
- 2.4. *nettoyer par brossage et lavage les projections de mortiers* et les traces de chaux de badigeonnage observées aux droits des tôles de couverture (qui provoquent de la rouille) et appliquer une couche de peinture antirouille ;
- 2.5. *prendre en compte l'inclusion d'espaces* pour les jeux, les plantations et les activités pédagogiques qui se déroulent en dehors des bâtiments dans le plan masse des bâtiments ;
- 2.6. *faire construire des clôtures autour des écoles* (certaines n'en ont pas), de façon à marquer la propriété du domaine de l'école, assurer la sécurité du site, et faciliter la surveillance des élèves par les enseignants. La construction de la clôture peut être incluse soit dans le contrat d'engagement, parmi les contributions du FRAM, soit dans le cahier des charges de l'entreprise ;
- 2.7. *envisager la possibilité d'installer une petite rampe* à l'extrémité de la coursive pour faciliter l'accès des enfants et des enseignants handicapés.

17. En outre la mission recommande à la cellule d'appui de conduire les expérimentations d'éléments nouveaux (toiture en Onduline, panneaux solaires) en tenant compte des caractéristiques climatiques spécifiques à chaque région d'intervention.

18. **Tables bancs.** Les tables bancs étaient jusqu'ici fournies par l'UNICEF. Dans plusieurs écoles visitées, elles sont attaquées par des insectes xylophages qui en réduisent la durée de vie. Dorénavant, les tables bancs seront également fournies par le projet et la cellule d'appui a fait fabriquer différents prototypes, selon un plan type arrêté par le MENRS.

19. **Recommandation 3 :** la mission recommande à la cellule d'appui de revoir les dimensions des tables bancs pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins et de faire traiter ces équipements contre les

insectes.

20. **Latrines.** La mission a constaté dans plusieurs écoles que, soit les latrines n'étaient pas utilisées, soit leur construction n'avait pas eu lieu parce que, selon le FRAM, il existait déjà une latrine construite par un autre programme. Dans les deux cas, compte tenu des habitudes culturelles particulières du Sud, il semble que le problème soit lié à une question de formation et d'éducation. La formation à l'utilisation des latrines fait partie du curriculum du cours préparatoire et, à ce titre, doit normalement être dispensée aux enfants par l'instituteur. En outre, le projet WASH, financé par l'UNICEF, dispose d'une équipe de formateurs à l'hygiène et à l'assainissement dans les CISCO de Tolagnaro et Ambovombe.

21. **Cantines PAM.** Dans la plupart des écoles visitées dans le sud, il existe une cantine installée dans une construction en matériaux traditionnels, approvisionnée en vivres par le PAM. Le projet a communiqué au PAM la liste des écoles qu'il a construites.

22. **Recommandation 4 :** La mission recommande à MRL et à la cellule d'appui :

**3.1.** *d'inclure dans la lettre d'engagement signée par la CISCO l'obligation de s'assurer que la formation WASH est dispensée aux enfants par leurs instituteurs avant la réception provisoire ;*

**3.2.** *d'inclure parmi les tâches du socio-animateur la responsabilité de vérifier que cette formation est dispensée ;*

**3.3.** *d'inclure dans le format du rapport mensuel du socio-animateur le suivi de la formation et de l'utilisation de la latrine, de façon à pouvoir contacter la CISCO en cas de manquement.*

23. En outre la mission recommande au MENRS :

**3.4.** *d'inciter le PAM à installer des cantines dans les écoles ciblées par le projet.*

24. **Anciens bâtiments.** La mission a constaté que dans plusieurs écoles, il existe d'anciens bâtiments en dur, qui sont encore en bon état et continuent à être utilisés, mais qui ne semblent jamais avoir été entretenus.

25. **Recommandation 5 :** la mission recommande d'inclure dans le cahier des charges des entreprises les petites réparations nécessaires en vue de conserver ces bâtiments.

26. **Coût.** Le coût du mètre carré d'une nouvelle construction a doublé en quatre ans, à cause de l'augmentation du prix des matériaux et des dévaluations de l'ariary, qui est passé de 1277,6 (juillet 2002) à 2152,4 (juin 2006) pour 1\$EU.

27. **Recommandation 6 :** La mission recommande à la cellule d'appui de réviser les coûts à la hausse (notamment pour les travaux des régions du Sud) et/ou la possibilité de groupement des travaux par lots pour des groupements de MPME.

28. **Respect de la réglementation.** Les procédures d'appel d'offres et d'adjudication des travaux, ainsi que les procédures relatives aux entreprises et surveillants de chantier décrites dans le manuel de procédures sont respectées par le projet et conformes à la réglementation malgache. La mission a toutefois constaté le peu d'offres reçues pour les adjudications dans le Sud, ainsi qu'une application trop stricte de la réglementation dans le rejet des offres qui ne satisfont pas à certaines conditions administratives (paraphe manquant, timbre fiscal manquant...).

29. **Recommandation 7 :** la mission recommande à la cellule d'appui de donner un minimum de 20 jours aux entreprises pour la remise des offres. Elle recommande aussi d'assouplir les conditions de rejet, en laissant quelques jours aux entreprises dont l'offre n'est pas administrativement conforme pour se mettre en règle. Elle recommande enfin d'informer les opérateurs locaux du programme annuel du projet, afin qu'ils puissent mieux se préparer à répondre aux appels d'offres envisagés.

30. **Protection des travailleurs.** Les travailleurs sur chantier sont assurés contre les accidents et les

charges patronales sont respectées. La mission a cependant constaté sur les chantiers visités, qu'il n'y a pas de délimitation des zones de travail, ni de latrines pour les ouvriers.

31. **Recommandation 8** : la mission recommande à la cellule d'appui :

**8.1.** d'inclure dans la rubrique « installation de chantier » des contrats, la construction de *latrines provisoires pour les ouvriers et la délimitation matérielle des zones de travail* non accessibles à tous, pour éviter les accidents ;

**8.2.** d'équiper les chantiers d'un *kit de secours d'urgence*.

**2.1.2 Résultat 1.2 : L'ensemble des écoles, réhabilitées ou construites avec l'appui du projet, sont régulièrement entretenues avec une forte participation des populations concernées.**

32. **Système d'entretien.** A l'origine, la mise en place du système d'entretien se déroule en trois phases. Au cours de la première phase, après la signature du contrat d'engagement, le comité est mis en place et reçoit une première formation à l'organisation. La deuxième phase se déroule pendant la construction. De par son cahier des charges, l'entreprise doit recruter un pourcentage de main-d'œuvre locale, qui reçoit ainsi une formation sur le tas. La troisième phase correspond à l'année de garantie, et comprend une formation sur le suivi des dégradations. Il n'est pas prévu de formation ou d'accompagnement après la fin de la période de garantie, au moment où le FRAM devient entièrement responsable de l'entretien.

33. **Le nouveau système.** Compte tenu des difficultés rencontrées à mobiliser les FRAM de façon durable, la cellule d'appui et MRL ont été conduits à revoir l'organisation de l'appui à la mise en œuvre du système d'entretien. Ainsi, il a été décidé de donner une formation pratique aux FRAM, sous la forme d'un chantier-école mis en place par le Centre de Formation HIMO, au terme duquel un manuel d'entretien est distribué aux participants. Ce stage pratique a déjà été organisé pour les écoles couvertes par le projet dans les CISCO de Vohipeno et de Vatomandry, et il est prévu d'en réaliser un troisième, en juillet 2006, pour les écoles couvertes par le projet dans les écoles des CISCO d'Ambovombe et de Tsihombe. Par ailleurs, l'expérience conduite à Vohipeno consistant à maintenir un accompagnement du comité d'entretien du FRAM pendant un an après l'expiration du délai de garantie s'est montrée très prometteuse et il est envisagé de la reconduire dans les autres zones d'intervention du projet. Enfin, MRL a réorganisé ses équipes et leur a systématiquement adjoint un socio-animateur, qui est spécifiquement chargé d'appuyer la mobilisation des FRAM pour la prise en charge de l'entretien, ainsi qu'un technicien, qui forme les FRAM à la pratique de l'entretien.

34. **Résultats.** Au 30 avril 2006, les FRAM des 164 écoles déjà couvertes avaient souscrit un contrat d'entretien et avaient mobilisé un total de 65 600 000 MGA. Ce chiffre masque une grande diversité, certains FRAM n'ayant rien contribué du tout, et d'autres, au contraire, ayant mobilisé la totalité de la contribution attendue.

**Tableau 2 – Montants collectés par les FRAM au 30 avril 2006**

Projet	Montant prévu	Montant collecté	%
MAG/00/M02/NAD	38 150 000	21 507 398	56%
MAG/03/M02/NAD	22 050 000	9 175 746	42%
MAG/05/M01/NOR	5 400 000	821 000	15%

Source : Cellule d'appui, Rapport d'avancement, janvier 2006 –avril 2006

35. **Estimation des coûts d'entretien.** Le contrat d'engagement signé avec le BIT stipule que le FRAM doit mobiliser un total de 150 000 MGA par salle de classe et par an. Ce montant correspond à la

moyenne annuelle des réparations nécessaires pour assurer la bonne conservation du bâtiment sur une durée de cinq ans (au bout de cinq ans, le MENRS devrait théoriquement assurer un gros entretien et le compteur repart à zéro). Pour calculer ce montant, un budget estimatif des travaux d'entretien nécessaires a été préparé par la cellule d'appui. Ce budget constitue un budget idéal, qui, compte tenu de la difficulté pour des familles pauvres de mobiliser des ressources financières, pourrait être revu à la baisse, pour ne garder que les dépenses strictement nécessaires à la solidité du bâtiment.

36. **Mobilisation des fonds.** Actuellement, le financement de l'entretien est assuré exclusivement par les parents d'élèves, avec une motivation et un succès très variable. La mission a constaté que les FRAM les plus performants dans la mobilisation des fonds sont ceux qui ont établi des règles de calcul de la contribution, en divisant le montant à collecter par le nombre de *fokontany*, et, au sein de chaque *fokontany*, par le nombre de foyers. De cette façon, en accord avec le concept de « FRAM élargi » introduite par le projet, l'effort de financement est réparti sur tous les ménages de la communauté et pas seulement sur ceux qui ont des enfants fréquentant l'école. Toutefois, les familles éprouvent de réelles difficultés à mobiliser les fonds requis, surtout dans le Sud. Dans plusieurs FRAM, les parents ont indiqué à la mission qu'ils n'avaient pu réunir leur contribution qu'au prix de sacrifices affectant l'alimentation de la famille.

37. **Autres sources de financement possibles.** Pourtant, d'autres acteurs disposent de fonds qui pourraient être mis à contribution pour alléger la charge financière des parents. Le FAF est un comité mis en place en 2002 dans toutes les écoles du pays pour améliorer les conditions de l'enseignement sous toutes ses formes (gestion, approvisionnement, santé et nutrition des enfants). Composé de représentants des parents, des élèves, de la mairie et de la communauté, il est en particulier chargé d'appuyer l'établissement scolaire sur le plan logistique, financier et pédagogique, et de sélectionner les élèves nécessitant une assistance matérielle, médicale, nutritionnelle et financière, selon ses possibilités. Pour le financement de ces activités, il dispose d'une « caisse école », alimentée annuellement par le ministère de l'Education via la CISCO. Les fonds de la caisse école peuvent être utilisés pour l'entretien des bâtiments scolaires. La commune consacre généralement une partie de son budget à l'entretien des écoles sur son territoire. Dans les communes visitées par la mission, la mairie fournit du matériel (tôles, ciment, bois) au FRAM pour l'entretien des écoles traditionnelles et elle participe aux réparations nécessaires pour réparer les plus gros dégâts (dégâts cycloniques). Il est vrai cependant que l'effort porte en priorité sur les écoles traditionnelles, qui sont beaucoup plus fragiles que les bâtiments modernes. Enfin la CISCO dispose elle aussi de fonds qui peuvent être affectés aux dépenses d'entretien des écoles.

38. **Recommandation 9 :** la mission recommande à la cellule d'appui et à MRL de prendre un éventail de mesures destinées à diminuer la charge financière des parents en matière d'entretien des bâtiments scolaires. Ces mesures comprennent :

**9.1.** *l'adaptation du budget estimatif du coût de l'entretien sur cinq ans, de façon à ne conserver que les dépenses nécessaires pour préserver la solidité du bâtiment et à supprimer les coûts qui ne sont pas indispensables, y compris les coûts de la main-d'œuvre non qualifiée. Une journée annuelle de l'entretien de l'école pourrait être organisée par le FRAM, au cours de laquelle la communauté (y compris d'ailleurs les enfants) pourrait exécuter bénévolement les tâches requérant une main-d'œuvre non qualifiée. Une proposition de budget estimatif révisé est jointe à l'annexe 2 ;*

**9.2.** *l'adaptation des standards de construction, de façon à augmenter la solidité et la longévité du bâtiment (tout en conservant un coût compétitif) et à minimiser les travaux d'entretien. Par exemple : utiliser des peintures durables, augmenter les hauteurs des peintures à l'huile en soubassement, et peindre les murs en rouge et ocre, comme à l'école de Tsiary (Anosy), ce qui les rendrait moins salissants (et plus pimpants !) ; mettre des joints de retrait pour les surfaces de dallage supérieures à 20 m<sup>2</sup> ; boucharder la chape de la courive ;*

**9.3.** *l'association d'un plan de financement regroupant les contributions attendues des parents, du FAF, de la commune et de la CISCO au plan d'entretien annuel établi par le comité d'entretien du FRAM.*

39. **Formation des FRAM à l'entretien.** MRL a ébauché un programme d'accompagnement des FRAM par le socio-animateur en sept modules. La mission n'a pas eu accès à ces modules mais seulement à une brève description de quatre d'entre eux, qui portent sur : (i) la constitution de l'association, son organisation et ses responsabilités ; (ii) le rôle des entités concernées par les bâtiments

scolaires et la définition de stratégies pour développer des synergies entre ces entités ; (iii) la planification et la budgétisation des activités d'entretien ; (iv) les mécanismes et les procédures de financement des activités d'entretien.

40. **Recommandation 10** : la mission recommande à la cellule d'appui et à MRL :

**10.1.** de développer au plus vite des modules de formation détaillés de façon à mieux orienter le travail des socio économistes ;

**10.2.** d'inclure dans l'un de ces modules une formation à la préparation d'un plan de financement associant plusieurs sources de financement, ainsi qu'à la négociation et la concertation avec les entités susceptibles de participer à son financement – le FAF, la commune et la CISCO ;

**10.3.** d'envisager la préparation d'un guide destiné au FRAM, portant notamment sur : (i) la planification, la budgétisation, la mobilisation des ressources et l'établissement d'un plan de financement ; (ii) le recrutement d'un tâcheron ou d'une entreprise ; (iii) la reddition de comptes etc. pour que les FRAM disposent d'une source de référence même après le départ du projet (comme pour les tâches techniques) ;

**10.4.** de continuer l'accompagnement des FRAM par le socio-animateur pendant un an après l'expiration du délai de garantie, à l'instar de ce qui a été fait à Vohipeno (et pour autant que MRL continue à disposer d'une présence dans d'autres écoles de la CISCO) ;

**10.5** d'envisager la possibilité de former le chef de ZAP (tout au moins sur les aspects non techniques) de façon qu'après le départ du projet, il puisse constituer une source de référence et d'appui pour le FRAM.

## 2. **Objectif 2 : Renforcement des capacités techniques et de gestion des opérateurs locaux selon l'approche HIMO**

41. Au 30 avril 2004, les résultats des projets en matière de formation se présentaient comme suit.

**Tableau 3 – Formations des opérateurs locaux selon l'approche HIMO**

Projet	Prévisions	Réalisations
MAG/00/M02/NAD	140 dirigeants et chefs de chantier	109 dirigeants + 108 chefs de chantier
MAG/03/M02/NAD	50 dirigeants et chefs de chantier	54 dirigeants + 56 chefs de chantier
MAG/05/M01/NOR	110 dirigeants et chefs de chantier	+ 51 surveillants de chantier

Source : Cellule d'appui, Rapport d'avancement, janvier 2006-avril 2006

42. On ne dispose pas de données désagrégées par sexe.

43. Seules les entreprises ayant bénéficié avec succès d'une formation au Centre de Formation HIMO sont présélectionnées pour les appels d'offres du projet. L'exécution de ces marchés constitue une sorte de complément pratique de formation, dans la mesure où les entreprises bénéficient d'un encadrement rapproché sur chantier. Au 30 avril 2004, le nombre d'entreprises attributaires de marchés du projet s'établissait comme suit.

**Tableau 4 – Nombre d’entreprises attributaires des marchés**

Projet	Prévisions	Réalisations
MAG/00/M02/NAD	10 bureaux d’études, 50 PME, 40 surveillants	10 bureaux d’études (dont 3 différents), 132 PME (dont 75 différentes), 107 surveillants
MAG/03/M02/NAD	10 bureaux d’études, 50 PME, 50 surveillants	1 bureau d’études, 62 PME (dont 46 différentes), 65 surveillants
MAG/05/M01/NOR (en cours)	10 bureaux d’études, 80 PME, 80 surveillants	22 PME (dont 21 différentes), 23 surveillants

Source : Cellule d’appui, Rapport d’avancement, janvier-avril 2006

44. Les bureaux d’études sont intervenus d’une part pour exécuter les études préliminaires (MAG/03/M02/NAD) et d’autre part pour établir des plans relatifs aux nouvelles dimensions des bâtiments et à une mise en œuvre traditionnelle. Le nombre de surveillants correspond au nombre d’écoles ciblées (un surveillant par chantier).

45. **Recommandation 11 :** la mission recommande au CFH et à la cellule d’appui d’inclure systématiquement la dimension environnementale et la réduction des risques d’impact négatifs sur l’environnement dans les modules de formation.

### 3. Objectif 3 : Création d’emplois temporaires et amélioration des revenus

46. Au 30 avril 2006, le projet avait créé 365 074 personnes/jours de travail, répartis sur une durée totale de 4 ans. Pour le projet MAG/00/M02/NAD, cela représente l’équivalent de 237 emplois sur 4 ans. Il s’agit d’un nombre relativement limité d’emplois, ce qui s’explique par le fait que la construction de bâtiments requiert plus de tâches qualifiées, effectué par une main-d’œuvre payée plus cher et recrutée en petit nombre, et moins de tâches non qualifiées, qui auraient demandé une main-d’œuvre plus nombreuse et payée moins cher. Par ailleurs, l’application des normes anticycloniques requiert aussi plus de main-d’œuvre qualifiée et fait un usage limité des matériaux de construction locaux.

**Tableau 3 – Création d’emplois**

Projet	Emplois (p/j)	% par rapport document de projet	Masse salariale (USD)
MAG/00/M02/NAD	239 375	85 %	495 280
MAG/03/M02/NAD	110 894	110 %	197 840
MAG/05/M01/NAD	5 805	2 %	24 441
Total	356 074		717 561

Source : Cellule d’appui, Rapport d’avancement, janvier 2006 –avril 2006

47. Ces jours de travail comptabilisent les emplois directs, les emplois indirects générés par la fourniture de matériaux locaux (charpentes et fourniture de matériaux), ainsi que les emplois des surveillants de chantiers recrutés par MRL. Ils comprennent tant les emplois nouveaux que les emplois qui étaient déjà en cours (employés permanents de l’entreprise). On estime que les revenus générés s’élèvent à 717 561 \$EU.

48. Bien que les fiches d’embauche recensent séparément les hommes et les femmes, ces données

n'apparaissent pas dans les rapports. L'évaluation 2004 avait déjà recommandé de désagréger les données concernant les hommes et les femmes.

49. **Recommandation 12** : La mission recommande à la cellule d'appui de modifier les fiches d'embauche de façon à distinguer les emplois féminins des emplois masculins.

#### **4. Organisation du projet**

50. **Ancrage institutionnel.** Selon le document de projet, le projet est rattaché au MENRS, mais la direction de rattachement n'est pas précisée, ni les responsabilités incombant au ministère dans la mise en œuvre du projet. Le MENRS traverse actuellement une phase transitoire au cours de laquelle une nouvelle organisation doit progressivement être mise en place pour faciliter la mise en œuvre des missions du ministère à travers des programmes et budgets programmes. En pratique, le projet travaille avec deux partenaires au sein du MENRS : (i) le Gestionnaire des Activités de Construction (GAC), qui dépend de la cellule technique créée au sein de la Direction de la Planification, pour tout ce qui concerne le suivi du programme de construction ainsi que l'établissement des normes de construction ; (ii) la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) pour la préparation des dossiers d'appel d'offres et l'adjudication des marchés.

51. **Organisation.** L'organisation du projet est fondée sur trois structures :

- a. la cellule d'appui du BIT : basée à Antsirabe, elle assume essentiellement trois fonctions : (i) le pilotage des activités et la liaison avec le MENRS, tant au niveau central que déconcentré ; (ii) la gestion des fonds norvégiens ; et (iii) la promotion de l'approche HIMO. Elle est chargée de superviser les structures d'exécution. La cellule d'appui est composée d'un expert international et de trois experts nationaux, dont un qui est spécifiquement chargé du suivi du projet Bâtiments. Elle fait régulièrement appel à des consultants spécialisés, tant nationaux qu'internationaux, en particulier pour l'appui au CHR ;
- b. l'association MRL-HIMO : MRL est chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du volet Investissement pour le compte du MENRS. A ce titre elle gère les programmes de travaux (appels d'offres, participation à la commission d'adjudication des marchés, passation des marchés, programmation et suivi des travaux) et supervise les bureaux d'étude et les entreprises chargées de la construction des bâtiments scolaires. MRL est aussi responsable de la formation des associations de parents d'élèves (FRAM) ainsi que, selon le document de projet, des CISCO et des communes. Le siège de MRL est à Antananarivo. En outre l'association dispose d'une antenne à Vatovandri et de trois unités dans le sud (CISCO d'Amboasary, Ambovombe et Tsihombe) ;
- c. l'association CFH : association d'utilité publique, elle gère le Centre de formation HIMO basé à Antsirabe et créé dans le cadre de financements norvégiens et avec l'appui du BIT. Le Centre forme les opérateurs nationaux à la conception, la réalisation et le contrôle de travaux selon l'approche HIMO dans le domaine de la construction. Il est également chargé de la formation des collectivités décentralisées à la programmation, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien de constructions publiques dans le cadre d'autres projets financés par la Norvège et exécutés par le BIT (MAG/06/01/NOR – HIMO Communal et MAG/00/MO1/NAD – HIMO Routes).

52. Enfin, les études et les travaux sont réalisés respectivement par les bureaux d'études et les PME locaux.

53. **Cellule d'appui.** La cellule d'appui assure la supervision de toutes les activités des projets, par l'intermédiaire de l'expert international et d'un expert national. Elle sélectionne les écoles où seront construites les nouvelles salles de classe, en s'appuyant sur les études préliminaires conduites par MRL. Elle assure une supervision étroite des chantiers, à raison de 8 à 10 visites par an et par CISCO et elle vérifie le respect des engagements définis dans les documents de projet, notamment du point de vue des coûts, des délais et des quantités. A cette occasion, elle fournit une assistance technique, qui couvre aussi bien le développement des approches et l'appui méthodologique, que l'exécution des travaux et l'appui au

CHF et à MRL pour qu'ils deviennent des structures autonomes et pérennes.

54. **Gestion des fonds.** La cellule d'appui est chargée de la gestion des fonds du projet. Le processus d'acheminement des fonds est complexe en raison de la multiplicité des intervenants : le bailleur de fonds à Oslo, le BIT à Genève, les Bureaux Régionaux du BIT à Abidjan et Antananarivo. Ces procédures ont été décrites en détail dans le rapport d'évaluation 2005 du projet HIMO Urbain. Les paiements suivent une procédure compliquée du fait de la localisation des différents intervenants : unités et antenne décentralisée de MRL, siège de MRL dans la capitale et cellule d'appui à Antsirabe. Il en résulte une certaine lourdeur, qui se traduit en particulier par le délai de 24 jours minimum nécessaire pour effectuer un paiement. MRL, en accord avec la cellule d'appui a mis en place un système qui réduit les inconvénients de cette procédure pour les entreprises.

55. **Promotion de l'approche HIMO.** La promotion des approches HIMO figure au titre des responsabilités de la cellule d'appui dans le chapitre 5. Aspects organisationnels du projet des différents documents de projet. Elle n'est cependant pas incluse parmi les objectifs, les résultats ou les activités, et le contenu des approches HIMO à promouvoir et la forme à donner à leur promotion n'est pas non plus précisé. En dépit de cette absence d'orientations concrètes, la cellule d'appui (et principalement l'expert international) pratique une politique de transparence et de grande ouverture, en vertu de laquelle les acquis méthodologiques des projets (par exemple le cahier des charges HIMO et les manuels) sont largement diffusés, tant auprès du MENRS que des bailleurs de fonds impliqués dans la construction des écoles. Une implication beaucoup plus importante de la cellule d'appui dans le développement des politiques n'est pas possible, en raison des ressources limitées dont elle dispose, en particulier sur le plan humain. La mission estime cependant que l'insertion dans un cadre institutionnel plus proche des niveaux d'élaboration des politiques, ainsi qu'une définition claire des objectifs à atteindre tant en matière de promotion d'approches nouvelles que des moyens d'y parvenir auraient probablement permis d'augmenter encore son efficacité, tout en restant dans la limite des moyens disponibles. Deux domaines devraient être retenus à cet effet : (i) le développement d'un système d'entretien pérenne basé sur les FRAM et les autres acteurs locaux ; (ii) la contribution à la définition de normes de construction harmonisées et à la maîtrise des coûts.

56. **Recommandation 13** : la mission recommande à la cellule d'appui :

**13.1.** *de développer une collaboration avec l'Unité d'appui technique (UAT) du Programme Education pour Tous du MENRS, en vue de faciliter la prise en compte des innovations développées par le projet dans le domaine de l'entretien. En effet, l'UAT est, notamment, chargée de développer des approches nouvelles en matière d'entretien et de financement de l'entretien des écoles, en partenariat avec les acteurs de terrain. Un petit protocole d'accord pourrait être établi avec l'UAT pour définir comment le projet pourrait mettre à disposition de l'UAT les informations et les leçons tirées de son expérience au fur et à mesure de l'avancement des activités ;*

**13.2.** *de la même façon, de préciser avec la Personne Responsable des Marchés Publics et le Gestionnaire des Activités de Construction (GAC) les modalités selon lesquelles le projet pourrait contribuer au développement de normes de construction harmonisée par le MENRS, tenant compte de la maîtrise des coûts ;*

**13.3.** *de revoir la répartition des tâches entre l'expert national et l'expert international, afin que celui-ci puisse diminuer son implication dans la supervision technique des chantiers pour consacrer plus de temps aux fonctions de développement et de promotion des approches innovantes. En effet, l'expert national devrait maintenant disposer d'une certaine expérience et devrait pouvoir progressivement assumer plus de responsabilités dans la supervision d'activités devenues routinières.*

57. En outre, la mission recommande à l'ambassade de Norvège :

**13.4.** *d'encourager le gouvernement à mettre en œuvre au plus vite la recommandation des bailleurs de fonds de créer un groupe de concertation socio-animateur sur la question spécialisée des constructions d'école.*

58. Enfin, la mission recommande au BIT :

**13.5. d'affecter un expert associé à la cellule d'appui**, afin de pouvoir assister l'expert international dans ses tâches de promotion, de communication et de diffusion des approches développées par le projet.

59. **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée.** Madagascar a entamé en 1995 un processus de décentralisation qui prend son temps mais qui n'en est pas moins inscrit dans la Constitution. En vertu de ce processus, les communes sont responsables du développement économique et social sur leur territoire, et le décret du 6 mars 1996 leur a transféré la gestion des équipements scolaires. Bien que ce dernier n'ait pas été suivi d'effet (en particulier parce que le patrimoine scolaire n'a pas été transféré par le MENRS), dans la pratique les communes assument déjà une partie de l'entretien des bâtiments scolaires sur leur budget. Ainsi, dans la plupart des communes visitées par la mission, le budget communal comprend une ligne budgétaire spécifiquement prévue pour l'entretien des écoles, qui est généralement affectée aux réparations des dégâts cycloniques aux constructions traditionnelles.

60. Il apparaît donc que l'option prise dans le document de projet de déléguer la maîtrise d'ouvrage à MRL n'est pas en accord avec le cadre institutionnel du pays. Elle n'est pas non plus harmonisée avec les approches suivies par un nombre croissant de bailleurs de fonds qui privilégient la maîtrise d'ouvrage communale (tels que la Banque mondiale avec le FID et l'Union européenne avec ACORDS), ni avec les approches envisagées pour le futur fonds de développement local qui fournira un appui budgétaire aux communes en l'accompagnant d'une aide à la maîtrise d'ouvrage. En outre, elle ne correspond pas à l'approche retenue par deux autres projets financés par la Norvège et exécutés par le BIT (le projet HIMO Urbain, aujourd'hui terminé et le nouveau projet HIMO communal) qui confient la maîtrise d'ouvrage à la commune en lui fournissant les appuis nécessaires.

61. Il est vrai que le rythme d'exécution du projet ne favorise pas l'acquisition par la commune des compétences requises d'un maître d'ouvrage. En effet, une commune n'est normalement appelée à bénéficier que d'une seule construction pendant toute la durée du projet, et le temps qui sépare le premier appel d'offres pour la sélection de l'entreprise de la fin des travaux ne dépasse pas quatre mois, ce qui est bien trop court pour acquérir les compétences nouvelles. Il est vrai aussi qu'il existe déjà une certaine implication de la commune. Ainsi le maire signe le contrat d'engagement en même temps que le FRAM, et elle assiste à la visite technique qui précède la réception provisoire. Mais la mission a pu constater que les maires eux-mêmes sont demandeurs de plus de collaboration et d'information.

62. De fait, la participation limitée de la commune n'est pas de nature à favoriser sa contribution à l'entretien. En outre, elle prive le projet d'une aide qui pourrait s'avérer précieuse pour faciliter la mobilisation des FRAM. Enfin, si le projet veut jouer efficacement son rôle pilote de promoteur d'approches HIMO, il importe qu'il soit crédible et, en matière de développement local, la crédibilité nécessite une bonne intégration dans le cadre institutionnel local.

63. **Recommandation 14.1 :** La mission recommande à la cellule d'appui et à MRL de *renforcer l'implication de la commune dans la mise en œuvre du projet*, tout en conservant la maîtrise d'ouvrage déléguée à MRL. A cet effet, il est proposé d'associer la commune aux activités suivantes :

- a. concertation avec la mairie lors des études préliminaires en vue de l'informer, de vérifier que la construction de salles de classe dans la localité envisagée est incluse dans le plan de développement communal (déjà fait) et d'améliorer la coordination sur le territoire communal ;
- b. information de la commune de la sélection du site de construction, des caractéristiques du bâtiment et du programme de travail ;
- c. cosignature du contrat d'engagement du FRAM (déjà fait) ;
- d. participation de la commune à la commission d'adjudication et signature par la commune du PV d'adjudication (en tant qu'observateur) ;
- e. envoi par la mairie des invitations au FRAM à se réunir avec le projet, sur demande de l'unité de MRL à transmettre à la commune une semaine à l'avance ;
- f. participation de la commune à la visite technique précédant la réception provisoire (déjà fait) ;
- g. participation de la commune à la réception provisoire et à la réception définitive, et signature des PV de réception ;
- h. participation de la commune à la réunion trimestrielle de concertation sur les progrès du projet

organisée au niveau CISCO (voir Recommandation 16.2).

64. En outre, la mission recommande à la cellule d'appui :

**14.2 d'inclure un représentant de la mairie (de préférence l'adjoint au maire chargé des infrastructures) dans les sessions de formation dispensées au FRAM par le CFH.**

65. **MRL.** Dans chacune des trois unités du Sud ainsi qu'à l'antenne de Vatomandry, MRL dispose d'une équipe de trois personnes, soit un ingénieur responsable de l'unité/l'antenne, un technicien et un socio-animateur.

66. **Socio-animation.** Les animateurs sont chargés d'appuyer le renforcement des capacités des FRAM pour qu'ils puissent prendre en charge l'entretien des écoles après le départ du projet. Il s'agit d'un travail difficile, qui implique pour les FRAM non seulement l'apprentissage de compétences nouvelles, mais aussi un changement de comportements, et qui doit se faire avec des personnes le plus souvent analphabètes. Pour mieux organiser le travail des animateurs, MRL a ébauché un programme de renforcement des capacités en sept modules, mais qui doit encore être détaillé. Par ailleurs, la mission a constaté que les rapports mensuels des animateurs sont trop vagues pour que l'on puisse appréhender la progression des capacités des FRAM et déceler les difficultés à temps. En l'absence de cadrage et de rapports précis, le suivi par les chefs d'unité/d'antenne (qui sont des ingénieurs) reste limité. Enfin, les rapports mensuels sont envoyés directement à la cellule d'appui sans que MRL prépare de rapports de synthèse, ce qui contribue à limiter l'implication du siège de MRL dans le suivi du volet socio-animation et dans la recherche de solutions communes aux problèmes rencontrés sur le terrain.

67. **Recommandation 15 :** La mission recommande de mieux organiser la mise en œuvre du nouveau programme de renforcement de compétences en matière d'entretien en la centrant sur l'obtention de résultats concrets. A cet effet, il est proposé :

**15.1.** que MRL, en coordination avec le sociologue de la cellule d'appui, développe un guide du socio-animateur, qui décrira l'organisation de son appui à la communauté étape par étape, et module par module. Chaque module devra être assorti d'indicateurs de résultats concrets, permettant de vérifier l'acquisition de compétences par le FRAM, sa capacité à prendre en charge les responsabilités nouvelles qui leur sont liées et son aptitude à passer au module suivant ;

**15.2.** que sur la base des indicateurs définis, la cellule d'appui établisse un *format de rapport mensuel à remplir par le socio-animateur* et à compléter par le chef d'unité/d'antenne, qui soit axé sur les résultats obtenus et pas seulement sur les activités conduites ;

**15.3.** que MRL envoie à la cellule d'appui un rapport trimestriel faisant la synthèse de l'ensemble des activités conduites sur le terrain, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des solutions mises en œuvre ou proposées ;

**15.4.** que les rapports mensuels soient envoyés à la CISCO compétente.

68. **Supervision technique.** La cellule d'appui exerce une supervision très rapprochée des activités de MRL sur le terrain. Or la mission estime que, compte tenu de la longue collaboration qui existe entre la cellule d'appui et MRL, celle-ci devrait avoir acquis une compétence qui ne devrait plus nécessiter un suivi aussi intense, tout au moins pour la partie technique (pour la mise en place du système d'entretien, la méthodologie est encore en progrès). Le BIT est tout disposé à continuer à fournir un appui à MRL afin qu'elle devienne une organisation autonome et compétitive, mais MRL doit pouvoir démontrer qu'elle évolue positivement et qu'elle ne considère pas sa relation privilégiée avec le BIT comme une rente de situation qui l'exonère de toute progression. Un élément important pour démontrer que MRL s'engage résolument vers l'autonomisation et la professionnalisation serait de modifier ses statuts. En effet, ceux-ci sont formulés de façon telle qu'ils bloquent toute possibilité de recruter des membres nouveaux et performants suivant les tâches confiées à l'association.

69. **Centre de formation HIMO.** La situation très positive du Centre de formation HIMO, qui est maintenant entièrement autofinancé, a été examinée en détail dans le rapport de la mission d'évaluation technique du projet HIMO Routes de juin 2006 et la mission se borne ici à mettre en lumière certains points concernant plus particulièrement le projet Bâtiments. Dans le domaine de la construction, le CFH

introduit régulièrement des aspects nouveaux dans ses modules de formation, en réponse à la demande de ses clients. Ainsi pour le projet Bâtiments, la formation inclut l'installation de panneaux solaires (pour l'équipement des centres de ressources pédagogiques) et la construction de toitures en Onduline. Le domaine de la formation à l'entretien des bâtiments constitue un nouveau produit, pour lequel il existe une demande croissante. Dans ce domaine, le CHF a pour clients le projet HIMO Bâtiments, mais aussi le FID, tandis que la Direction des Infrastructures du MENRS, l'AGETIPA et le Projet de (PPRR) financé par le FIDA sont intéressés à en bénéficier.

## **5. Suivi- évaluation**

70. Une situation de référence est établie pour chaque école dans le cadre des études préliminaires. Ensuite, le suivi des activités est assuré par les équipes de terrain de MRL jusqu'à la réception définitive, et les données sont transmises à la cellule d'appui par des rapports mensuels. Celles-ci sont ensuite synthétisées dans les rapports semestriels de la cellule d'appui. Les documents de suivi des travaux et de comptes-rendus sont détaillés et complets. Leurs contenus sont exploités, résumés et traités dans un rapport de synthèse. Par contre, les bilans complets ne sont pas faits à temps.

71. Une base de données a été installée en 2003 pour recueillir les données collectées mais le logiciel développé à cet effet ne fonctionne pas. De surcroît, il s'agit d'un logiciel fermé, c'est-à-dire qui ne permet pas d'introduire de nouvelles catégories de données (par exemple sur les latrines et les points d'eau).

72. **Recommandation 16** : La mission recommande à la cellule d'appui :

**16.1.** *d'engager un consultant informaticien national qui adapte le logiciel SII de façon qu'il puisse fonctionner et fournir un tableau de bord mensuel (par CISCO et pour l'ensemble du projet), présentant les progrès du projet sur la base des indicateurs relatifs tant aux constructions qu'à l'entretien et au suivi des FRAM. Le nouveau SII devra être ouvert, c'est-à-dire que les champs de la base de données devront pouvoir être facilement adaptés en fonction des besoins (sous la responsabilité de la cellule d'appui) ;*

**16.2.** *de prévoir avec les équipes de MRL une réunion trimestrielle d'analyse et de discussion des résultats atteints, à laquelle participeront MRL, la CISCO et les maires concernés. Cette réunion devra permettre de définir de façon concertée entre les différents acteurs concernés, les mesures à prendre pour améliorer les résultats du projet.*

73. En outre la mission recommande à MRL :

**16.3.** *d'établir le bilan technico-financier de chaque sous-projet au plus tard un mois après la réception provisoire et le rapport final, un mois après la réception définitive. Ces bilans permettront, avec les rapports d'avancement des travaux et d'activité, d'établir les rapports semestriels et annuels.*

## **6. Participation des femmes**

74. Selon le document du projet MAG/05/M01/NOR, « le projet se préoccupe de la promotion des femmes, en essayant de les faire participer à toutes les phases du projet... Le projet HIMO Bâtiments favorise la promotion des femmes au sein des associations de parents d'élèves ». Les statistiques disponibles dans les projets ne désagrègent toujours pas systématiquement les données en fonction du sexe. Aussi ne connaît-on pas la proportion de femmes employées sur les chantiers, ni le nombre de femmes qui sont membres des bureaux des FRAM ou des comités d'entretien. Dans le sud, la mission a constaté que ces chiffres sont extrêmement faibles, et qu'ils sont souvent nuls. Pourtant la nécessité d'intégrer les femmes dans ces organes de décision ne constitue pas une simple position de principe, mais conditionne leur bon fonctionnement. En effet, les femmes sont directement chargées d'élever les enfants et, à ce titre, sont particulièrement sensibles aux questions d'éducation. Leur présence dans les bureaux des FRAM ainsi que dans les comités d'entretien constitue donc un atout pour mieux réussir la mise en place de systèmes d'entretien des salles de classe. Par ailleurs, les femmes, consacrent leurs revenus prioritairement aux dépenses pour les enfants, ce qui n'est pas le cas des hommes. Le

recrutement de femmes sur les chantiers constitue donc une façon de favoriser le bien-être des enfants. La mission a constaté également que toutes les équipes de MRL dans le sud sont constituées d'hommes, qui ont peu de sensibilité particulière sur cette question. La mission d'évaluation 2004 avait recommandé qu'une formation sur les approches genre, directement liée aux activités des projets, soit entreprise à l'intention des personnels de la cellule d'appui, de MRL-HIMO et du CHR, mais cette formation n'a pas eu lieu.

75. **Recommandation 17 :** la mission recommande à la cellule d'appui et à MRL d'accorder une priorité spéciale à l'intégration des femmes dans les activités du projet, en accord d'ailleurs avec les orientations du bailleur de fonds. A cet effet, la mission recommande :

**17.1. à la cellule d'appui :** de définir une stratégie assortie d'un plan d'action pour augmenter la proportion des femmes qui participent aux activités du projet et pour faciliter leur accès au pouvoir de décision. Les activités suivantes devraient être prises en compte : (i) formation aux approches genre appliquée aux activités du projet pour l'ensemble des équipes de MRL et pour la cellule d'appui ; (ii) modification des termes de référence des animateurs, de façon à y inclure la sensibilisation et l'animation en vue d'assurer la participation des femmes dans les comités d'entretien ; (iii) inclusion d'indicateurs de résultats liés à la participation des femmes dans les rapports de suivi mensuels et trimestriels de MRL, ainsi que dans les rapports semestriels du projet ; (iv) désagrégation par sexe de toutes les données recueillies pour le suivi des activités, et adaptation de la base de données du projet ; (v) inclusion dans le contrat d'engagement signé par le FRAM de l'obligation d'inclure 30% de femmes dans le comité d'entretien ; (vi) inclusion dans les modules de formation du CFH pour les entreprises et les bureaux d'études d'une sensibilisation au recrutement de femmes sur les chantiers (par exemple en faisant intervenir des entrepreneurs femmes, en montrant l'étendue des travaux qui peuvent être réalisés par des femmes et l'intérêt qu'il peut y avoir à les recruter etc.). La stratégie sera diffusée à toutes les équipes de MRL ainsi qu'aux CISCO, au MENRS (UAT) et au CFH ;

**17.2. à MRL, sous la supervision de la cellule d'appui:** (i) d'inclure dans chacun des modules de formation des FRAM des activités spécifiques visant à favoriser la participation des femmes, assorties d'indicateurs de résultat ; (ii) en cas de recrutement de personnel nouveau, de susciter des candidatures féminines et de donner la préférence, à compétences égales, aux candidates féminines ;

**17.3. au BIT :** de fournir à la cellule d'appui la documentation et les instruments disponibles au siège et adaptés aux activités du projet, qui seraient susceptibles de faciliter une meilleure intégration des femmes dans ces activités.

## ***7. Impact et adéquation avec les politiques du gouvernement***

76. **Base d'information.** Une étude socio-économique est entreprise pour chaque école avant le démarrage des travaux. Cette étude fournit les informations nécessaires au processus de sélection et constitue en même temps une étude de référence très fournie. Ensuite les données relatives à la création d'emplois sont systématiquement relevées. Mis à part ces dernières, on ne dispose pas de mesure globale de l'impact généré par les deux projets. Cependant, dans le district de Vohipeno où l'intervention du projet est maintenant terminée, une étude d'impact socio-économique a été entreprise par la cellule d'appui en décembre 2005. Les données fournies par l'étude sont toutefois difficilement exploitables. En effet :

- a. l'évolution des effectifs est mesurée, pour chaque école, d'une année sur l'autre, et non pas par rapport à une situation avant construction et une situation après, ce qui ne permet pas d'apprécier dans quelle mesure les constructions nouvelles ont pu avoir un effet sur l'augmentation des effectifs ;
- b. si, en moyenne, l'évolution est positive (mais faible – autour de 3%), les chiffres globaux cachent de fortes disparités selon les écoles, avec des variations allant de -31,2 à +96,8%. L'étude ne fournit pas d'explication sur les facteurs qui ont pu justifier de telles variations et en l'absence de telles informations, il paraît difficile de tirer des conclusions ;
- c. les taux de redoublement, de promotion et d'abandon sont fournis pour l'ensemble de la CISCO, et non par école. On peut toutefois douter de la pertinence de ces indicateurs pour mesurer l'impact du projet. En effet, si l'amélioration du cadre scolaire peut avoir un effet

mobilisateur sur les enfants et leurs parents, il paraît difficile d'établir un lien direct entre l'action du projet et l'évolution de ces taux ;

- d. la comparaison entre écoles bénéficiaires et non bénéficiaires aboutit elle aussi à des résultats très disparates, en raison de la difficulté à comparer des situations elles-mêmes très différentes (par exemple, comme le relève l'étude, la distance à parcourir par les élèves, mais aussi la présence d'enseignants en nombre suffisant ou encore l'existence d'une cantine PAM...);
- e. le taux d'affectation des enseignants est donné pour l'ensemble de la CISCO, alors qu'il aurait été intéressant de savoir dans quelle mesure le MENRS s'est acquitté de l'engagement pris pour chaque école d'affecter un enseignant supplémentaire par salle de classe construite.

77. Par ailleurs, l'étude aborde uniquement les données relatives à l'amélioration des conditions d'enseignement mais ne traite pas d'autres aspects tels que la création d'emplois et de revenus, ni de l'impact de la formation du CFH sur la performance des entreprises.

78. **Amélioration des conditions d'enseignement.** De façon générale, la mission a pu confirmer, tant auprès des chefs CISCO que des parents rencontrés, l'impact positif que la construction des nouvelles salles de classe a eu sur les taux de fréquentation. Dans plusieurs écoles du Sud, des parents ont indiqué que, même au sein de la famille, le nombre d'enfants fréquentant l'école avait augmenté grâce au nouveau bâtiment. La situation est plus mitigée en ce qui concerne l'affectation de nouveaux enseignants, alors que la mission a pu constater dans plusieurs écoles que le nombre d'enseignants était inférieur au nombre total de salles de classe. De fait, il est difficile d'établir un lien direct entre l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des effectifs ou le taux de réussite scolaire, dans la mesure où d'autres facteurs interviennent simultanément pour influencer ces derniers. Les informations recueillies indiquent plutôt que l'accès à des infrastructures en bon état est l'une des conditions nécessaires mais non suffisantes de l'amélioration d'un système d'éducation.

79. **Amélioration des conditions d'enseignement.** De façon générale, la mission a pu confirmer, tant après des chefs CISCO que des parents rencontrés, l'impact positif que la construction des nouvelles salles de classe a eu sur les taux de fréquentation. Dans plusieurs écoles du Sud, des parents ont indiqué que, même au sein de la famille, le nombre d'enfants fréquentant l'école avait augmenté grâce au nouveau bâtiment. La situation est plus mitigée en ce qui concerne l'affectation de nouveaux enseignants, alors que la mission a pu constater dans plusieurs écoles que le nombre d'enseignants était inférieur au nombre total de salles de classe. De fait, il est difficile d'établir un lien direct entre l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des effectifs ou le taux de réussite scolaire, dans la mesure où d'autres facteurs interviennent simultanément pour influencer ces derniers. Les informations recueillies indiquent plutôt que l'accès à des infrastructures en bon état est l'une des conditions nécessaires mais non suffisantes de l'amélioration d'un système d'éducation.

80. **Création d'emplois et augmentation des revenus.** Comme indiqué ci-dessus, ces projets n'ont pas d'impact majeur sur la création d'emplois. Le nombre d'emplois nouveaux créés localement par les travaux de construction d'une école est inférieur à dix, et il s'agit d'emplois qui n'excèdent pas une durée de 4 ans. Cet impact limité ne provient pas d'une inefficience du projet, mais plutôt de la nature des constructions qui ne requiert pas beaucoup de main-d'œuvre, en particulier de main-d'œuvre non qualifiée. La mission a cependant noté que les retombées sur l'économie locale sont d'autant plus limitées que la plupart des entreprises adjudicataires sont extérieures aux régions de l'Ansy et de l'Androy, mais proviennent de Tulear, de Fianarantsoa, voire d'Antsirabe. Selon MRL, on trouve à Tolagnaro deux catégories d'entreprises : (i) des tâcherons et de petites entreprises, formés par l'ancien projet PNUD/BIT Microréalisations, mais qui ne se sont pas développées, n'ont qu'un faible niveau de technicité, et ne sont motivés que par des raisons ponctuelles (achat de maison, besoin d'argent...); et (ii) sept entreprises d'envergure nationale, mais qui considèrent que les marchés offerts par les projets sont trop petits et ne sont pas intéressées à soumissionner.

81. **Emploi des femmes.** La part des femmes dans l'emploi total reste faible (moins de 10%), malgré la clause du cahier des charges obligeant les entreprises à recruter 25% de femmes parmi la main-d'œuvre recrutée localement. Les FRAM justifient cette absence par le fait que les femmes ne sont pas qualifiées (mais les hommes ont la même absence de qualification) ou n'ont pas la force nécessaire (alors qu'elles). Pourtant on constate que les hommes manquent tout autant de qualifications. Par ailleurs les

femmes considérées comme tout à fait capables de transporter des fûts remplis d'eau sur des km, et tous les travaux non qualifiés ne nécessitent pas nécessairement une grande force physique. Les habitudes socio-culturelles constituent certainement le frein principal à un majeur emploi des femmes.

82. **Renforcement des capacités des entreprises.** Les formations dispensées par le CHR améliorent la qualification des entreprises et leur facilitent l'accès aux marchés publics. L'augmentation de leur capacité à obtenir de nouveaux contrats contribue au développement de l'emploi de façon plus durable. Cependant, on ne dispose pas d'informations complètes sur l'efficacité de la formation et son impact sur la performance des entreprises. L'étude d'impact ne fournit pas d'information à ce sujet. En revanche, les fiches de chantier permettent de suivre la réalisation du planning d'activités et de comparer les quantités prévues avec les quantités réalisées. Il est cependant difficile d'utiliser cette information comme indicateur de la performance des entreprises. En effet, si l'on constate que les travaux avancent généralement de façon très satisfaisante le premier mois, des retards importants sont constatés ensuite, en raison des délais considérables que met l'Etat à rembourser les entreprises de la TVA. Celles-ci sont à cours de trésorerie une fois que l'avance fournie par le projet a été consommée et attendent de recevoir leur paiement pour reprendre les travaux.

83. **Recommandation 18 :** La mission recommande à la cellule d'appui :

**18.1** *de revoir le format de l'étude d'impact socio-économique*, de façon à pouvoir comparer, pour chaque école, la situation avant la construction des salles de classe et après. Les indicateurs devraient couvrir des informations à la fois sur l'impact sur les conditions de l'enseignement (essentiellement le taux de fréquentation, le nombre d'enseignants affectés, la présence d'une cantine PAM, l'utilisation des latrines), sur la création d'emplois dans la localité, sur la performance de l'entreprise et sur la performance du FRAM. A cet effet, une petite enquête devrait être conduite auprès de chaque école/FRAM/CISCO concernés. Les données collectées devraient être discutées avec le FRAM, la commune et la CISCO, de façon à disposer des éléments d'analyse nécessaires pour en interpréter les résultats et à tenir compte dans l'élaboration du rapport global ;

**18.2** *de faire relever par MRL le nombre des enseignants affectés* dans les écoles dont la construction est terminée et d'intervenir auprès de la CISCO pour que chaque école ayant bénéficié d'une construction dispose d'un enseignant par salle de classe, conformément aux engagements pris par la CISCO ;

**18.3** *d'entreprendre une petite étude sur les entreprises des régions de l'Anosy et de l'Androy*, de façon à mieux comprendre les contraintes rencontrées par les différentes catégories de PME du BTP et à aménager la stratégie d'intervention du projet pour favoriser au maximum les entreprises locales et les retombées des projets sur l'économie locale. Le ciblage des entreprises du sud contribuera aussi à renforcer le secteur du BTP et à préparer les entreprises à tirer profit du boom économique qui s'annonce autour du projet d'extraction de l'ilménite à Tolagnaro ;

**18.4** *de mettre plus l'accent dans les modules de formation du CFH sur les questions de gestion d'entreprise et de développement de l'esprit d'entreprise.*

84. **Contribution à la mise en œuvre et à l'élaboration des politiques nationales.** Les projets s'inscrivent parfaitement dans le cadre du DSRP (juin 2003), qui prévoit la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire, ainsi que dans les objectifs du Programme Education pour tous, qui prévoit la construction de 2000 nouvelles salles de classe par an. Parmi l'ensemble des projets de construction d'école dans le pays, les projets BIT/Norvège constituent sans aucun doute un pôle d'efficience (ils sont les seuls à tenir leurs délais) et d'innovation, particulièrement en matière :

- a. d'entretien : ils sont les seuls à proposer un système d'entretien fondé sur les acteurs locaux, à assurer la formation nécessaire à sa mise en place, et à doter les FRAM d'un manuel d'entretien qui puisse les guider même après le départ du projet ;
- b. de professionnalisation des petites entreprises du BTP : ce sont aussi les seuls qui tirent parti de la construction d'écoles pour former des PME du bâtiment tant sur le plan technique que de la gestion, et qui leur assurent un encadrement sur chantier rapproché de nature à renforcer leurs compétences ;

- c. d'établissement de normes de construction : les projets ont développé différents modèles de construction adaptés aux caractéristiques climatiques des régions d'intervention du projet.

85. En dépit de l'absence d'orientations claires en matière de contribution au développement des politiques dans les documents de projet et malgré une charge de travail très forte, la cellule d'appui consacre un temps important à la diffusion des résultats des projets ainsi que des outils mis en place. Ainsi la mission a pu constater auprès des responsables du MENRS que les projets BIT/Norvège sont indéniablement considérés comme des projets pilote, dont le principal atout est la capacité d'innovation. De fait, le MENRS a demandé à la cellule d'appui de soumissionner à un appel d'offres pour la construction de xxx sur financement du ministère et lui a adjugé le marché. Le Secrétaire général du MENRS a indiqué à la mission qu'il souhaitait que le manuel d'entretien préparé dans le cadre des projets soit généralisé à l'ensemble du pays, et l'AGETIPA a commandé au CFH une formation à l'entretien des bâtiments fondée sur ce manuel. Une définition claire des objectifs à atteindre en matière de développement des politiques pourrait probablement favoriser un impact encore plus important.

86.

## 8 *Mantsaky (Anosy)*

**Projet :** Construction d'un bâtiment scolaire de 3 salles de 50 élèves, infrastructure de latrine et point d'eau (MAG/05/M01/NOR)

**Localisation :** commune d'Amboasary, CISCO d'Amboasary

**Nombre d'élèves avant construction :** 201

**Phase de la construction :** Construction en cours

**Coût/m<sup>2</sup> :** 320 043 MGA HT (prévision)

**Coût maîtrise d'œuvre :** 660 000 MGA (prévision)

**Coût travaux :** 50 406 803 MGA HT (prévision)

La construction en cours s'ajoute à un bâtiment de 2 salles construit par le MENRS en 1955, qui a bien résisté, ainsi que de deux cases en matériaux traditionnels, dont une abrite la cantine (qui fait partie du programme PAM) et l'autre sert de cuisine.

### Travaux

L'entreprise a recruté 8 manœuvres (hommes) localement. Les travaux se déroulent de façon satisfaisante, suivant le planning et en accord avec les normes techniques. Les dispositions nécessaires concernant la fabrication des parpaings ont été prises (abri). Néanmoins, il a été ordonné d'enlever la terre en excès avant la mise en place du blocage en vue des dallages.

### Entretien

Le FRAM de cette école ne fonctionne pas et ne se réunit jamais. Bien que le contrat d'engagement ait été signé par le président du FRAM, aucun des membres présents ne reconnaît avoir pris d'engagement. Dans ces conditions les chances de pouvoir mettre en place un système d'entretien efficace sont très minces. En conséquence le CTP du projet a décidé, au cours de la réunion, de suspendre les travaux pendant une semaine et de ne les reprendre qu'à la condition que le FRAM soit constitué, qu'il soit doté d'un nouveau bureau et qu'il ait signé un nouveau contrat d'engagement.



## 9 Tsiary (Anosy)

**Projet :** Construction d'un bâtiment scolaire de 2 salles de 40 élèves, infrastructure de latrine, assainissement et protection école (mur de soutènement)

**Localisation :** commune de Manambaro, CISCO de Tolagnaro

**Nombre d'élèves avant construction :** 390 - **Nombre d'élèves après construction :** 400

**Phase de la construction :** hors délai de garantie (réception définitive effectuée)

**Coût/m<sup>2</sup> :** 415 434 MGA HT

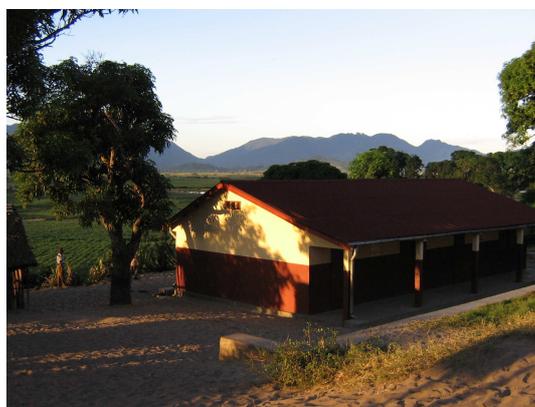
**Coût maîtrise d'œuvre :** Aucun (contrôle direct par la cellule d'appui)

**Coût travaux :** 36 142 767 MGA HT

Outre le nouveau bâtiment, l'école comprend une ancienne construction du MENRS de deux salles de classe.

### Travaux

Le bâtiment est en très bon état. Ce chantier a de test pour l'installation d'une couverture en plaques Onduline. Le bâtiment n'a pas encore été soumis à un cyclone et l'on ne peut donc pas encore se prononcer sur la résistance de la couverture. Le bâtiment a été peint avec des couleurs assorties aux plaques, à la demande de directrice, ce qui le rend beaucoup plus pimpant agréable que les bâtiments habituellement peints blanc et gris.



servi

la  
et  
en

*Le nouveau bâtiment*

### Entretien

La mission n'a pas rencontré de FRAM dans cette école, mais, selon un enseignant, le fonds d'entretien a été constitué.



*La latrine en construction*

### 3 ANNEXES

#### 1. Liste des personnes rencontrées

##### MERNS

M. Randimbivololona Fanantenanirainy	Secrétaire général, MENRS
Mme Razafindramary Tahina	Directrice de la Planification de l'Education fondamentale, secondaire et technique (DPEFST), MENRS
M. Ranarison Adrien Jil	Gestionnaire des Activités de Construction, DPEFST
M. Ramilijaona Fredison	Chargé d'études, DPEFST
Mme Agathe Razafindrahaingo	Unité d'Appui technique, Programme Education pour Tous
M. Rakotosolofarisoa Laurent	Personne Responsable des Marchés Publics
Ratsiferana Jocelyn	DAAREN
M. M. François RAJAONARISON	Chef, CISCO d'Amboasary, MENRS
M. M. Gabriel TONGASY	Chef, CISCO d'Ambovombe, MENRS
M. Zakia	Chef, CISCO de Tsihombe, MENRS

##### Collectivités locales

M. l'Adjoint au maire, Commune de Lavandradra
M. l'Adjoint au maire, Commune de Andasary
M. le Maire, Commune de Ankilimalaindio

##### Opérateurs

Mme Ramiarintsoa Holiarivony	Directrice, Centre de Formation HIMO
M. Raelison A. Elysée	Directeur, MRL-HIMO
M. Rakotoarivony Didier	Chef d'unité Amboasary, MRL-HIMO, et son équipe
M. Be Uguson	Chef d'unité Ambovombe, MRL-HIMO, et son équipe
M. Ratalata Gabriel	Chef d'unité Tsihombe, MRL-HIMO, et son équipe

##### Projets

M. Hervé Bonnet	Conseiller technique principal, Projets HIMO-Routes et HIMO-Bâtiments
-----------------	---

##### Bailleurs de fonds et agences de développement

Mme Lillian Wikstrom	Conseillère, Ambassade royale de Norvège
Mme Ragnhild Meisfjor	Conseillère, NORAD
Mme Dayina Mayenga	Directrice de l'OIT pour Madagascar, Ile Maurice, Comores, La Réunion, Seychelles
Mme Noroniaina Rakoto Joseph	Administrateur adjoint, Programme Education, UNICEF

#### 2. Proposition de révision du budget estimatif d'entretien

DESIGNATION	U	QTE	PU	MONTANT
-------------	---	-----	----	---------

			(MGA)	(MGA)
<b>ANNEE 01</b>				
Traitement fissures	m2	1.00	9,000	9,000
Vérification fixation planches de rive	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification fixation TOG	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification quincailleries (targettes,serrures,...)	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification fixation gouttière et DEP	Fft	1.00	2,000	2,000
Remplacement tamis (anti-moustiquaire)	m2	0.10	10,000	1,000
Traitement pannes et fermes en bois	Fft	1.00	10,000	10,000
Retouche complète peinture ardoisine	m2	12.00	2,000	24,000
<b>TOTAL ANNEE 01</b>				<b>52,000</b>
<b>ANNEE 02</b>				
Traitement fissures	m2	1.00	9,000	9,000
Retouche dallage	m2	2.00	10,000	20,000
Vérification fixation planches de rive	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification fixation TOG	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification quincailleries (targettes,serrures,...)	Fft	1.00	2,000	2,000
Remplacement tragettes	U	2.00	3,000	6,000
Retouche menuiserie bois	Fft	1.00	10,000	10,000
Vérification fixation gouttière et DEP	Fft	1.00	2,000	2,000
Remplacement robinet de puisage	U	1.00	10,000	10,000
Remplacement tamis (anti-moustiquaire)	m2	0.10	10,000	1,000
Retouche peinture ( Badigeon )	m2	75.00	400	30,000
<b>TOTAL ANNEE 02</b>				<b>94,000</b>
<b>ANNEE 03</b>				
Traitement fissures	m2	1.00	9,000	9,000
Retouche dallage	m2	2.00	10,000	20,000
Remplacement éléments planches de rive	m1	4.00	5,000	20,000
Vérification fixation TOG	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification quincailleries (targettes,serrures,...)	Fft	1.00	2,000	2,000
Réparation serrure	U	1.00	10,000	10,000
Vérification fixation gouttière et DEP	Fft	1.00	2,000	2,000
Retouche murs (soubassements)	m2	5.00	4,000	20,000
Traitement pannes et fermes en bois	Fft	1.00	10,000	10,000
Retouche complète peinture ardoisine	m2	12.00	2,000	24,000
<b>TOTAL ANNEE 03</b>				<b>119,000</b>
<b>ANNEE 04</b>				
Traitement fissures	m2	1.00	9,000	9,000
Retouche dallage	m2	2.00	10,000	20,000
Réparation toiture	Fft	1.00	30,000	30,000
Vérification quincailleries (targettes,serrures,...)	Fft	1.00	2,000	2,000
Remplacement tragettes	U	2.00	3,000	6,000
Réparation serrure	U	1.00	10,000	10,000
Retouche menuiserie bois	Fft	1.00	30,000	30,000
Réparation gouttière et DEP	Fft	1.00	15,000	15,000
Retouche murs (soubassements)	m2	5.00	4,000	20,000
Remplacement robinet de puisage	U	1.00	10,000	10,000
Remplacement tamis (anti-moustiquaire)	m2	0.10	10,000	1,000
<b>TOTAL ANNEE 04</b>				<b>153,000</b>
<b>ANNEE 05</b>				
Traitement fissures	m2	1.00	9,000	9,000
Retouche dallage	m2	2.00	10,000	20,000
Vérification fixation TOG	Fft	1.00	2,000	2,000
Vérification quincailleries (targettes,serrures,...)	Fft	1.00	2,000	2,000
Réparation serrure	fft	1.00	10,000	10,000

Réparation gouttière et DEP	Fft	1.00	2,000	2,000
Remplacement tamis (anti-moustiquaire)	m2	0.10	10,000	1,000
Retouche peinture (Badigeon)	m2	150.00	400	60,000
Retouche murs (soubassements)	m2	10.00	4,000	40,000
Traitement pannes et fermes en bois	Fft	1.00	10,000	10,000
Retouche complète peinture ardoisine	m2	12.00	2,000	24,000
<b>TOTAL ANNEE 05</b>				<b>180,000</b>
<b>TOTAL TRAVAUX D'ENTRETIEN DURANT LES 05 ANNEES</b>				<b>598,000</b>
<b>COUT MOYEN ANNUEL</b>				<b>119,600</b>